

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2026_06_18_06**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Nooruddine Muhammad, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 10 juin 2026

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 17

Votants : 17

Présents : Nooruddine MUHAMMAD, Juanita FOUCHER, Pierre-Pascal BIGOT, Anne BORDRON, Marie-Josèphe BOUE, Maryse GUEMAS, Nelly GUERIN, Gwenaëlle GUILLON, Amélie PAQUEREAU, Mireille POILANE, Thérèse BAZOT, Serge BEILLARD, Maryline BOIVIN, Marie-Claude HAMARD, Liliane LANDEAU, Jean-Claude LECUIT, Charles PARNET.

Excusés : .

Absente : .

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Commission de concession – élection des membres

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1411-5 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT que la commission de concession est chargée, notamment, d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre pour les contrats de concession de service public, d'analyser leurs propositions et d'émettre un avis sur celles-ci ;

CONSIDERANT que cette commission est légalement présidée par le Président du CIAS, membre de droit ; qu'elle doit comprendre 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ;

CONSIDERANT que ces membres sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT la candidature de la liste unique telle que ci-dessous composée :

Titulaires	Suppléants
Anne Bordron	Jean-Claude Lecuit
Liliane Landeau	Maryline Boivin
Nelly Guérin	Marie-Josèphe Boué

Mireille Poilane	Amélie Paquereau
Marie-Claude Hamard	Serge Beillard

CONSIDERANT que le conseil d'administration se prononce à l'unanimité afin de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres titulaires et celle des membres suppléants ;

CONSIDERANT les résultats du scrutin mis en œuvre au terme duquel les membres titulaires et suppléants ont été élus à l'unanimité ;

ENTENDU l'exposé du Président, rapporteur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Proclame l'élection des membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Anne Bordron	Jean-Claude Lecuit
Liliane Landeau	Maryline Boivin
Nelly Guérin	Marie-Josèphe Boué
Mireille Poilane	Amélie Paquereau
Marie-Claude Hamard	Serge Beillard

- Rappelle que le Président de la CCVHA est le président de droit de la commission de concession ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la délibération.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
du :

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 18 juin 2026,
au Lion d'Angers,

Nooruddine MUHAMMAD
Président


